

14

BANGANA Mouhamed Awali, prisonnier politique gréviste de la faim, torturé pendant 9 mois et arbitrairement détenu depuis 6 ans



É le 22 novembre 1984 (41 ans en 2025), commerçant, père de 11 enfants, marié à 3 femmes, BANGANA Mouhamed Awali a été arbitrairement arrêté dans l’Affaire « Tigre Révolution » à Cotonou, au Bénin, le 18 février 2020 et extradé au Togo.

Commerçant et marabout, communément appelé « Alpha », faisant des consultations spirituelles à domicile, c'est avant même la manifestation du 23 novembre 2019 qu'on commence à le rechercher, après qu'un de ses clients ait cru devoir l'impliquer pour se sortir d'affaire alors qu'il est soumis à la torture par les gendarmes en charge de l'Affaire « Tigre révolution ».

Activement recherché par les gendarmes qui n'arrivent pas à le trouver parce qu'il est en voyage au Bénin avec son assistant, AMADOU Mousbaou, chauffeur de son état, qui l'aide dans son travail de marabout, ceux-ci finissent par se saisir de cet assistant notoirement connu comme ayant l'habitude de travailler avec lui pour des gens. Revenu au Togo pour voir rapidement sa famille avant de repartir à Cotonou, ce dernier se fait prendre par les gendarmes lors d'une tapageuse équipée au terme de laquelle ils le conduisent au SCRIC pour de sévères séances de torture suite auxquelles ils le forcent à les conduire à son domicile.

Et, lorsque celui-ci conduit chez lui les gendarmes qui ne l'y trouvent pas naturellement, ces derniers décident alors de recourir aux grands moyens, en prenant en otage sa femme, ses enfants, tous ceux qui vivent dans la même concession que sa petite famille et même des jeunes du quartier, ceci, jusqu'à ce qu'il soit retrouvé. Ils sont libérés par la suite, lorsqu'ils auront fini par capturer BANGANA Mouhamed Awali.

Pour l'heure, avant de quitter sa maison, les gendarmes y saisissent tout ce qu'ils peuvent, surtout lorsqu'ils entrent dans sa chambre et celles de ses femmes qu'ils perquisitionnent et fouillent méticuleusement, y ramassant tous les objets de valeurs qui leur tombent sous la main, ses corans ainsi que tout l'argent de ses affaires commerciales et spirituelles : une petite fortune sur laquelle ils font main basse sans scrupule !

De retour au SCRIC, les gendarmes font une telle pression sur leurs otages en recourant à la politique de la carotte et du bâton, leur promettant d'abord de les libérer si on leur révèle là où se trouve BANGANA, sans succès. Puis ils soumettent son assistant, AMADOU Mousbaou, à de si fortes nouvelles séances de torture qu'ils finissent par lui arracher que son patron se trouve au Bénin. Et, solidement encadré par eux, les voilà partis avec lui de Lomé pour le grand voyage à destination de Cotonou !

A leur arrivée au Bénin, les gendarmes togolais prennent contact avec leurs homologues béninois à qui ils montrent des photos de militaires tués au Togo pour mentir sur le compte de BANGANA Mouhamed Awali en prétendant qu'ils sont à sa recherche parce que c'est lui qui serait l'auteur de leur assassinat.

Piégés par cette affabulation, les gendarmes et policiers béninois se mettent au service de leurs homologues togolais qu'ils seconcent et se mettent avec eux à la recherche de BANGANA Mouhamed Awali qu'ils finissent par localiser alors qu'il entrait pour prier dans une Mosquée de Cotonou. Tous ensemble, ils procèdent à son interpellation musclée suite à laquelle le patron et son as-



sistant togolais sont remis entre les mains des gendarmes venus de Lomé qui les déportent au Togo. On était le 18 février 2020.

Ramené au pays avec son assistant, BANGANA Mouhamed Awali est d'abord conduit au SCRIC de la Gendarmerie nationale à Agoè-Cacaveli où il est soumis à de graves tortures et autres traitements cruels, inhumains et dégradants qui ne permettent pas de retenir quoique ce soit de probant à l'appui des chefs d'accusation rocambolesques qui sont retenus contre lui.

C'est ainsi que, le 27 février 2020, présenté à cette Justice togolaise totalement instrumentalisée par le pouvoir politique togolais auquel elle est inféodée, il est inculpé d'*« Atteinte à la sécurité de l'Etat et trouble à l'ordre public »* mais, au lieu de le déférer à la Prison civile de Lomé, on le transfert au Camp GIPN d'Agoè-Logopé, de sinistre réputation. Là on lui fait subir de telles tortures et autres traitements cruels, inhumains et dégradants qu'il s'évanouit plus de trois fois, sous l'effet des coups qu'on lui donne avec des machettes, des gourdins et des bâtons dont on se sert pour le frapper sur la plante des pieds. Sans oublier les coups sur les fesses qui sont tellement frappés qu'ils finissent par se déchirer, en sang, l'empêchant de s'asseoir.

Un jour, après qu'on ait fait arriver au Camp le prisonnier MOUSSA Issa surnommé « Zongolais », ils sont descendus dans une fosse remplie d'eau où on les laisse longtemps en leur disant que s'ils ne disent pas la vérité, ils vont y mourir. On leur fait subir ce calvaire de la fosse pendant 2 bonnes semaines.

Au total, entre le SCRIC d'Agoè-Cacaveli et le Camp GIPN d'Agoè-Logopé, BANGANA Mouhamed Awali aura passé 9 mois de tortures, et autres traitements cruels, inhumains et dégradants au bout desquels il est finalement transféré à la Prison civile de Lomé où, toujours actuellement détenu depuis lors, il aura bouclé 6 ans de détention arbitraire sans jugement, ni condamnation au 18 février 2026.

Parce qu'il a été arbitrairement et injustement arrêté, détenu, sauvagement torturé et a subi des traitements cruels, inhumains et dégradants pendant sa détention, BANGANA Mouhamed Awali, qui a rejoint le mouvement de grève de la faim lancé par ses codétenus le 8 novembre 2025 pour dénoncer leur injuste situation, doit être libéré immédiatement et sans condition comme le prescrivent le Code pénal togolais et les instruments internationaux ratifiés par l'Etat togolais.

